SYNDICAT
AUTONOME
SPP-PATS

285 avenue des Maurettes
06270 Villeneuve-Loubet

Tel : 04 93 34 81 09
Fax : 04 93 29 79 98
secretariat@saspp-pats06.org

Affilié à la FA-FPT

Monsieur le Président de la République

Palais de l'Elysée
75008 PARIS

Villeneuve Loubet, le 27 mars 2018

Objet : Augmentation exponentielle des agressions envers les sapeurs-pompiers
Envoyé par courrier et par fax avec A/R

Monsieur le Président de la République,

Il y a plusieurs mois, nous vous adressions, par la voix de notre Fédération-mère la FA/SPP-PATS, un courrier dans lequel nous dénoncions la situation vécue par nos collègues de Calais, en proie à des violences quotidiennes. Nous n'avons malheureusement obtenu aucune réponse.
Aujourd'hui, c'est en tant que Président du Syndicat Autonome SPP-PATS des Alpes Maritimes que je m'adresse au Président de la République. Le récent rapport de l'Observatoire de la Délinquance pointe l'augmentation de près de 17% des agressions envers les sapeurs-pompiers. Mais ce rapport bien qu'inquiétant masque une réalité bien plus alarmante. Cette violence envers nos collègues est quotidienne entre violences verbales, physiques, insultes ou caillassages. En moins d'une semaine, deux équipages des Alpes Maritimes ont été victimes d'un véritable guet-apens, le premier sur Nice, le second sur Vence. Toujours le même scénario, nos collègues sont appelés pour une intervention, la notion d'urgence et la sollicitation importante des forces de police, nous conduisent à nous rendre dans ces quartiers sensibles sans protection. Ils sont accueillis par une bande de « sauvageons » organisée qui les reçoit à jets de pierre.

Et parallèlement, depuis 12 ans et la mise en place de la NBI quartiers prioritaires, les sapeurs-pompiers continuent à être exclus du dispositif. Quelle marque de reconnaissance ont les SPP intervenant dans ces quartiers parfois au péril de leur intégrité physique ?
L'attribution de la NBI zone urbaines prioritaires relève bien d'une décision de l'Etat. Nos collègues ont plus besoin de reconnaissance de leurs missions que de médailles à titre posthume.

Réf. : AG.SA/ 034-2018

Dans l'attente d'une réponse, nous vous prions, Monsieur le Directeur, d'agréer l'expression de notre haute considération.

Le Président fédéral et départemental
André GORETTI